

RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNÉE 2023

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS DE VENDEE

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de VENDÉE est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 18 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Avec 882 dossiers de surendettement déposés en 2023 le département de la Vendée affiche une situation quasi stable (-0.7%) par rapport à 2022 ; le nombre de dossiers progresse très faiblement au niveau régional (+ 1%), plus sensiblement au niveau national (+7.5%). Cette évolution confirme la tendance baissière observée depuis plusieurs années (-31 % entre 2019 et 2023). La part des dossiers redéposés enregistre un repli de 3.5% et atteint 47,1 % en Vendée, part supérieure au Pays de la Loire (44,1 %) et à la France (40,4%), également en tendance baissière

Recevabilité et orientation

Sur les 924 dossiers traités pour le département, 10.1% ont été déclarés irrecevables contre 6,8% pour les Pays de la Loire et 6,9% pour la métropole. 53,8% des dossiers sont déclarés inéligibles à la procédure, en raison, du statut professionnel du déposant : travailleur indépendant.

La part des dossiers avec une capacité de remboursement (CAR) négative est plus faible en Vendée (34,1%) qu'en Pays de la Loire (40,7%) ou en France (44,8%) permettant ainsi, pour 75,4 % des dossiers traités, d'élaborer un plan de rééchelonnement des dettes contre seulement 65,9% en Pays de la Loire et 60,2% en France Métropolitaine.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La commission a proposé pour 9,4% des dossiers, un plan conventionnel de redressement définitif permettant aux familles de conserver leur bien immobilier (lorsqu'il s'agissait de leur résidence principale). En Vendée, comme dans les Pays de La Loire (7,9%), ce taux reste supérieur au taux national (6,8%).

La proportion des dossiers, orientés vers un rétablissement personnel (effacement de dettes) sans liquidation judiciaire, est moins élevée (21.6%) qu'en Pays de La Loire (29,8 %) ou en France (34,9 %) et poursuit la baisse observée en 2022.

La commission a pu, pour 51 % des dossiers analysés (+ 2.2 points par rapport à 2022), proposer des mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement contre 45,8 % au niveau régional (43,8 % au niveau national).

Mesures pérennes et mesures provisoires

La commission de Vendée poursuit l'objectif de proposer des solutions pérennes dans le traitement des situations de surendettement. Le taux de solutions pérennes : 64,8 % reste toutefois inférieur au taux régional (69 %) et national (72,2 %), en raison de mesures d'attente, dictées par la situation économique, supérieures (17,6 % contre 14,7% dans la région), et par un nombre de dossiers clôturés par le débiteur plus élevé (13,6 %).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Prise de fonction nouvelle procureure
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	1	Présentation situation surendettement lors de la réunion plénière de la CCAPEX
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	2	Participation à une réunion du FSL, 2 actions avec le conseil départemental
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	2	Participation du représentant de l'UNCCAS à 2 comité de l'inclusion financière
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	4	Participation des associations de consommateurs aux réunions du comité de l'inclusion financière, formation auprès de bénévoles du secours catholique, de l'association CRESUS
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1	Une action auprès d'une association en charge du logement
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	14	4 actions auprès de la mission locale, 6 interventions auprès de lycée ou de formation professionnelle, 550 jeunes formés à la gestion du budget via le SNU

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés. Une présentation de la situation du surendettement a été réalisée lors de la réunion plénière de la CCAPEX.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Des contacts réguliers sont organisés avec des acteurs sociaux notamment les 3 Points Conseil Budget. La mise en place de Comité de L'inclusion Financière depuis 2021 permet de réunir 2 fois par an les différents acteurs de la place (sociaux et bancaires).

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

-réponses des créanciers par la procédure automatique

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

-difficultés à proposer un déménagement, en cas de loyer « excessif », compte tenu du niveau des loyers dans certaines zones

-mise en place du plan par les débiteurs

-besoin d'explications sur les courriers reçus nécessitant des appels au 3414 (la mise en place d'appels et amont et en aval de la commission sur un nombre significatif de personnes surendettées devrait améliorer ces 2 points)

Date : 16 février 2024

Le président de la commission

Gérard GAVORY
Préfet de la Vendée



Le secrétaire de la commission

Fabienne FUSIL-HENEQUIN
Directrice départementale de la
Banque de France



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

INDICATEURS	2022	2023	variation 2023/2022 en %
Dossiers déposés	888	882	-0,7%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	50,6%	47,1%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	9,3%	10,9%	
Dossiers décidés recevables par la commission	760	764	0,5%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	12,4%	13,1%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	78	93	19,2%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	29,5%	36,6%	
Dossiers orientés par la commission	773	769	-0,5%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	36,4%	34,1%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	27,9%	24,1%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,1%	0,5%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	71,9%	75,4%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	947	924	-2,4%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	10,1%	7,5%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	8,2%	10,1%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	25,4%	21,6%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,1%	0,4%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	8,2%	9,4%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	3,8%	4,9%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	4,4%	4,5%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	47,8%	51,0%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	36,4%	37,9%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	18,9%	18,3%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	11,4%	13,1%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	65,8%	64,8%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	16	10	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	8	4	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

INDICATEURS	VENDÉE	PAYS-DE-LA-LOIRE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	10,1%	6,8%	6,9%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	21,6%	29,8%	34,9%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	9,4%	7,9%	6,8%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	51,0%	45,8%	43,8%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	64,8%	69,0%	72,2%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	25 042	634	3 275	75,0%	83,8%	16 398	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	9 767	104	198	29,3%	13,7%	89 186	2,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	14 808	586	2 626	44,4%	77,4%	15 136	4,0
<i>dont autres dettes financières</i>	467	350	451	1,4%	46,2%	764	1,0
Dettes de charges courantes	2 910	537	2 180	8,7%	70,9%	3 215	3,0
Autres dettes	5 431	450	1 077	16,3%	59,4%	2 326	2,0
Endettement global	33 383	757	6 532	100,0%	100,0%	20 430	7,0

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	124 182	3 569	16 776	74,3%	80,5%	14 282	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	48 922	518	931	29,3%	11,7%	83 984	2,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	72 469	3 209	13 363	43,3%	72,3%	13 021	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	2 791	2 007	2 482	1,7%	45,2%	700	1,0
Dettes de charges courantes	20 238	3 362	13 048	12,1%	75,8%	3 550	3,0
Autres dettes	22 794	2 504	5 798	13,6%	56,4%	1 990	2,0
Endettement global	167 213	4 436	35 622	100,0%	100,0%	17 826	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	2 877 094	81 573	382 453	68,4%	80,0%	14 940	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 120 183</i>	<i>10 238</i>	<i>16 243</i>	<i>26,6%</i>	<i>10,0%</i>	<i>91 419</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 684 877</i>	<i>73 684</i>	<i>312 178</i>	<i>40,1%</i>	<i>72,3%</i>	<i>13 763</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>72 033</i>	<i>43 513</i>	<i>54 032</i>	<i>1,7%</i>	<i>42,7%</i>	<i>796</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	591 774	77 774	263 163	14,1%	76,3%	3 842	3,0
Autres dettes	736 979	55 557	123 439	17,5%	54,5%	1 980	2,0
Endettement global	4 205 846	101 960	769 055	100,0%	100,0%	18 446	6,0

